

Camping Natura Village : Extension, réaménagement et dédensification du camping

Annexe n° 8.2.3 : Description du système de collecte des eaux usées et des modalités de traitement des eaux collectées [AGGRA Concept, Juin 2026]



AGGRACONCEPT
Ingénierie de l'Eau, du Sol et de l'Environnement

L'assainissement au service de l'environnement



Maître d'Ouvrage :

SARL LVR INVEST

Adresse : Camping Natura Village, 108 chemin de la Fresnerie, 85230 SAINT-GERVAIS

Référént : Monsieur Julien DUPONT, Propriétaire, 06 14 74 32 05

Extension du Camping « NATURA VILLAGE »

DOSSIER DE DECLARATION
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

DESCRIPTION DU SYSTEME DE COLLECTE DES EAUX USEES ET
DES MODALITES DE TRAITEMENT DES EAUX COLLECTEES

AGGRA Concept
11, Place de la Liberté
85110 CHANTONNAY

Tél. 09 75 65 18 44
contact@aggraconcept.com

Rédacteur : Sarah LEBEAU
Relecteur : Calysse BONAMY
Date : Juin 2026
Indice de révision : 0

SOMMAIRE

1	Système de collecte	3
1.1	Préambule.....	3
1.2	Description.....	3
1.3	Charges collectées	4
2	Système de traitement	5
2.1	Descriptif de la filière de traitement	5
2.2	Objectifs de traitement.....	6
2.3	Valeurs limites de pluie.....	7
2.4	Capacité maximum journalière de traitement	7
2.5	Localisation de la station d'épuration et du point de rejet	7
2.6	Modalités d'élimination des sous-produits	8
3	Fonctionnement et réglementation	9
3.1	Fonctionnement global.....	9
3.2	Réglementation.....	9
3.3	Travaux à prévoir	10
4	Annexes.....	12
4.1	Annexe 1 - Synoptique du système d'assainissement.....	12
4.2	Annexe 2 – Plan de masse du système d'assainissement [AGGRA Concept].....	13
4.3	Annexe 3 – Relevé topographique [SELARL Frédéric GUILBAUDEAU]	14

SOMMAIRE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Estimation des besoins futurs en eaux usées</i>	<i>4</i>
<i>Tableau 2 : Performances épuratoires attendues sur un lagunage naturel</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 3 : Performances épuratoires retenues pour le dossier de déclaration</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 4 : Coordonnées des ouvrages d'assainissement</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 5 : Performances épuratoires minimums</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 6 : Fréquence et paramètres à suivre pour l'autosurveillance</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 7 : Production documentaire</i>	<i>10</i>

1 SYSTEME DE COLLECTE

1.1 PREAMBULE

Le présent dossier vise à **présenter le système d'assainissement** existant sur le camping **NATURA VILLAGE**.

Le camping implanté à la Fresnerie sur la commune de Saint-Gervais existe depuis une quarantaine d'années. L'actuel propriétaire et exploitant n'est pas le créateur du camping, qu'il a acquis en 2024.

L'épuration des eaux usées du site est assurée par un lagunage naturel mis en œuvre dans la deuxième moitié des années 90.

Le lagunage n'a pas été déclaré auprès de la **Police de l'Eau** lors de sa création. A la faveur du projet d'extension du camping, une **procédure de régularisation** est en cours, via la rédaction d'un **dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau** (nomenclature IOTA 2.1.1.0).

Il est constaté que le camping dispose de peu de documentation liée aux caractéristiques du dispositif de traitement des eaux usées.

Les données présentées dans ce rapport représentent une compilation des documents retrouvés et des informations détenues par la direction actuelle du site.

1.2 DESCRIPTION

Un réseau de collecte dessert l'ensemble du camping et permet le transfert des effluents brut vers la zone de traitement (voir synoptique Annexe 1).

Cette zone de traitement est située au Nord du camping, à une trentaine de mètres de la derrière ligne de mobil-homes.

Les eaux usées produites sur le site du camping sont toutes considérées comme d'origine **domestique**, et sont issues des blocs sanitaires, des mobil-homes et de l'espace accueil.

Les eaux usées du camping sont collectées via un réseau **gravitaire et séparatif** (la collecte des eaux pluviales n'est pas organisée, celles-ci ruissellent librement).

Il n'a pas été retrouvé de plan de récolement des réseaux EU. La localisation des canalisations de collecte est donnée à titre indicatif.

Un relevé de terrain réalisé fin 2025 par un géomètre (SELARL Frédéric GUILBAUDEAU) a permis d'identifier 3 canalisations en entrée de lagune. **Ces canalisations présentent un diamètre 150 mm.**

Le linéaire total estimé pour desservir les emplacements est d'environ 920 m.

Dans le cadre de l'extension du site, de nouveaux emplacements devront être desservis en assainissement. Un nouveau réseau gravitaire d'environ 520 ml paraît nécessaire.

Le linéaire total de canalisation EU serait donc porté à 1 440 ml.

1.3 CHARGES COLLECTEES

Le camping est fermé depuis août 2022. Seule une quinzaine de résidents est encore autorisée sur le site. En l'absence d'une activité estivale, **il n'a pas été réalisé de bilan pollution par le nouveau propriétaire des lieux** (pour rappel, acquisition en 2024).

Il n'a pas été remonté à notre connaissance de bilans réalisés avant 2022.

Les charges à traiter sont donc estimées à partir de la capacité d'accueil du site et de ratios rencontrés pour des installations similaires en taille et en prestation.

Il est rappelé que les eaux usées produites sont exclusivement d'origine domestique.

Le détail du calcul des charges est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Estimation des besoins futurs en eaux usées

Hypothèses de dimensionnement		
1 Mobil-Home =	3,5	campeurs
1 campeur Mobil-Home =	0,7	EH
1 salarié non logé =	0,5	EH

Capacité accueil	Nb	Estimatif nb personne	Estimatif EH	Charge organique (kg DBO ₅ /j)	Charge hydraulique (m ³ /j)
Emplacements Mobil-homes existants	134	469	328	19,7	49,2
Emplacements Mobil-homes futurs	71	249	174	10,4	26,1
Salariés non logés	6	6	3	0,2	0,5
TOTAL		724	505	30,3	75,8

La capacité totale nécessaire au traitement des effluents générés par le camping correspond à 24,8 kg DBO₅/j, soit une de 413 EH.

2 SYSTEME DE TRAITEMENT

2.1 DESCRIPTIF DE LA FILIERE DE TRAITEMENT

La station d'épuration se compose de **3 lagunes d'assainissement**.

D'après les photographies aériennes accessibles sur le site REMONTER LE TEMPS (IGN), les lagunes ont été **mises en œuvre entre 1992 et 1997**.



Figure 1 – Photographies aériennes du camping et du lagunage [Remonter le temps - IGN]

Ces 3 lagunes sont positionnées **sur la parcelle C 2870**.

Le relevé topographique réalisé fin 2025 par un géomètre (SELARL Frédéric GUILBAUDEAU) a permis de mesurer les surfaces de lagunes suivantes :

- Lagune 1 : 3 200 m²
- Lagune 2 : 1 570 m²
- Lagune 3 : 1 570 m²

Soit un total de **6 340 m²**.

En l'absence d'un dossier de conception/réalisation, la capacité de traitement du lagunage est estimée sur la base d'un ratio de 12 m²/EH, soit **une capacité nominale de 520 EH**.



Figure 2 – Surface des lagunes [Géoportail]

Ce type de filière dite rustique présente une bonne tolérance vis-à-vis des à-coups hydrauliques ce qui lui permet d'absorber ponctuellement une charge entrante plus importante que sa capacité nominale sans que cela nuise au traitement des effluents.

Au regard de la capacité nominale estimée du lagunage (520 EH) et de la charge de pollution théorique entrant sur le système d'assainissement (505 EH), il est donc considéré que le projet d'extension du camping ne génère aucune surcharge de la station d'épuration mais qu'elle est quasiment à charge nominale : Le lagunage fonctionnera à 97% de sa capacité nominale.

2.2 OBJECTIFS DE TRAITEMENT

La performance épuratoire du lagunage n'a pas été mesurée. La littérature fait état des performances épuratoires suivantes :

Tableau 2 : Performances épuratoires attendues sur un lagunage naturel

Paramètre	Concentration (mg/l)
DBO5	30 à 60
DCO	75 à 150
MES	100 à 150

Dans le cadre du dossier de déclaration, il est proposé de retenir les performances épuratoires suivantes :

Tableau 3 : Performances épuratoires retenues pour le dossier de déclaration

Paramètre	Niveaux de rejet proposés
DBO ₅	35 mg /L
DCO	150 mg /L
MES	80 mg /L
* Pas de traitement du phosphore	

Ces concentrations sont compatibles avec l'arrêté du 21 juillet 2015.

2.3 VALEURS LIMITES DE PLUIE

Le réseau de collecte est entièrement séparatif. Il n'est pas retenu de valeur de fonctionnement par temps de pluie.

2.4 CAPACITE MAXIMUM JOURNALIERE DE TRAITEMENT

- Débit journalier maximum = 78 m³/j
- Débit de pointe horaire = 13 m³/h
- Charge organique maximum = 31,2 kg DBO₅/j

2.5 LOCALISATION DE LA STATION D'EPURATION ET DU POINT DE REJET

Le site de la station d'épuration est éloigné des zones habitées d'environ 280 m à son point le plus proche (n°2699 route de La Croix Marie – parcelle C 2775).

La 1ère lagune est distante d'environ 30 m de l'actuelle zone d'accueil des campeurs, et 22 m de la zone d'extension la plus proche.

Le point de rejet précis du lagunage n'a pas pu être observé en raison d'une végétation importante. Il rejoint le fossé présent en bordure du camping, qui s'écoule vers le Nord en direction du ruisseau de la Moscouère, puis vers la zone de marais.

Tableau 4 : Coordonnées des ouvrages d'assainissement

Type d'ouvrage	Coordonnées en RGF93	
Entrée Lagunes	X = 322 714	Y = 6 658 027
Rejet (sortie lagune 3 - estimé)	X = 322 794	Y = 6 658 162
Rejet au milieu hydraulique superficiel	X = 322 807	Y = 6 658 172

2.6 MODALITES D'ELIMINATION DES SOUS-PRODUITS

Les macro-déchets qui sont récupérés à l'entrée de la lagune n°1 sont évacués avec les déchets ménagers.

Le lagunage datant d'une trentaine d'année n'a pas encore été curé.

Afin de vérifier si une action de ce type doit être programmée, le maître d'ouvrage devra procéder à un relevé bathymétrique afin de mesurer la quantité de boues présentes dans les lagunes.

Dès lors que les boues atteindront un niveau de l'ordre de 25%-35% du volume des bassins, il sera alors nécessaire de procéder à un curage. Une étude spécifique liée à leur évacuation devra être réalisée. Les différentes voies d'élimination ou de valorisation des boues sont :

- L'épandage ;
- L'incinération ;
- La mise en décharge ;
- La méthanisation ;
- Le compostage.

3 FONCTIONNEMENT ET REGLEMENTATION

3.1 FONCTIONNEMENT GLOBAL

Selon les informations collectées auprès du Maître d'Ouvrage, le lagunage fonctionne correctement, sans que des dysfonctionnements aient été observés.

Un fauchage partiel des berges a été réalisé afin de vérifier l'état des berges.

Ce type d'assainissement étant relativement rustique, son exploitation ne requiert pas d'intervention spécifique, à part un débroussaillage ponctuel des berges pour éviter la prolifération de la végétation et le piégeage des ragondins (et autres rongeurs) pour conserver l'intégrité des berges.

A terme un curage devra être réalisé afin d'évacuer les boues accumulées dans les lagunes.

En cas d'épandage agricole des boues curées, une étude préalable sera réalisée et un dossier de déclaration (rubrique 2.1.3.0) sera rédigé dès lors que la quantité à épandre dépasse 3 tonnes de matière sèche/an (ou 0,15 tonne/an d'azote total).

3.2 REGLEMENTATION

Au regard du Code de l'Environnement, et notamment les articles R. 214-1 à R.214-5 qui définissent la **Nomenclature Eau**, la station d'épuration du camping entre dans le **champ de la déclaration** :

	Installations d'assainissement non collectif
2.1.1.0	Systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales :
	1. Supérieure à 600 kg de DBO ₅ : Autorisation
	2. Supérieure à 12 kg de DBO ₅ , mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO ₅ : Déclaration
	Le dimensionnement estimé pour le système d'assainissement non collectif est de 520 EH, soit 32,4 kg de DBO₅.
	Déclaration

Un dossier sera donc déposé auprès de la DDTM 85 afin de régulariser l'existence du lagunage.

A défaut d'un arrêté préfectoral relatif au lagunage du camping, la réglementation qui s'applique correspond à **l'arrêté du 21 juillet 2015** relatif aux systèmes d'assainissement collectif et non collectif recevant une charge de pollution supérieure à 1,2 kg DBO₅/j.

Ce document précise notamment les obligations en matière d'autosurveillance, de performance épuratoire et de production documentaire.

Ainsi nous pouvons citer les points suivants :

Tableau 5 : Performances épuratoires minimums

NIVEAU DE TRAITEMENT À RESPECTER (station comprise entre 12 et 120 kg DBO5/j)		
Paramètre	Concentration maximale en sortie	Rendement minimal
DBO5	35 mg/L	60%
DCO	200 mg/L	60%
MES	50 mg/L	50%

Le respect peut être démontré soit par les concentrations, soit par les rendements

Tableau 6 : Fréquence et paramètres à suivre pour l'autosurveillance

Analyses réglementaires Pour une STEP de 31,2 kg DBO5/j	
Fréquence	Paramètres
1 bilan 24h /an	pH, température, DBO5, DCO, MES, NH4, NTK, NO2, NO3, P tot et mesure de débit entré et sortie

Tableau 7 : Production documentaire

PRODUCTION DOCUMENTAIRE
Résultat du bilan 24h
Registre d'exploitation mis à jour
Suivi des volumes de boues
Justificatifs d'évacuation des boues
Historique des opérations de maintenance
Compte-rendu des éventuels incidents
Bilan de fonctionnement de la station : résultats de l'autosurveillance, bilan des déversements, éléments relatifs à la gestion des déchets, consommation en énergie, récapitulatif des évènements majeurs, détail des entretiens, ...)

3.3 TRAVAUX A PREVOIR

Afin de se mettre en conformité et permettre la réalisation des bilans 24h dans de bonnes conditions, il est nécessaire de :

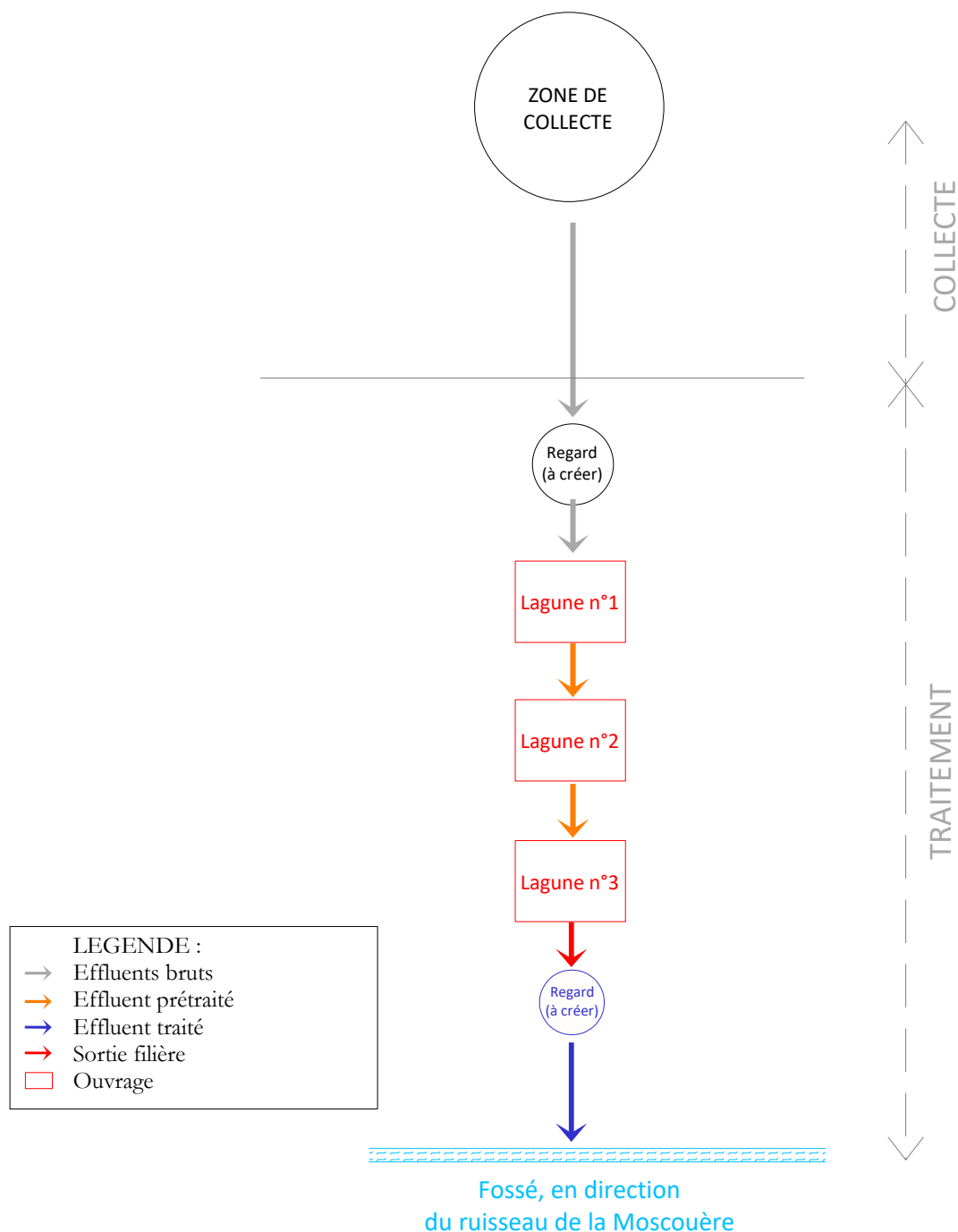
- Mettre en œuvre un regard de collecte générale en entrée de lagunage et modifier le réseau d'alimentation des lagunes en conséquence : toutes les canalisations EU devront rejoindre le regard de collecte générale ;
- Retrouver la sortie de la 3^e lagune et mettre en œuvre un regard de collecte général en sortie de lagunage ;
- Entretien des lagunes – défrichage à continuer – piégeage des ragondins ;

- Présence de Jussie observée sur les lagunes : lutter contre cette espèce invasive en procédant à un arrachage régulier. Le chantier devra être adapté pour éviter toute contamination d'autres zones ;
- Prévoir la réalisation d'une campagne de mesure des boues sur les lagunes (bathymétrie) ;
- Réaliser un diagnostic du système d'assainissement (vérification de l'état du réseau de collecte, du taux d'eaux parasites éventuellement collectées, mesurer les charges entrantes et sortantes, évaluer la performance du traitement, ...).

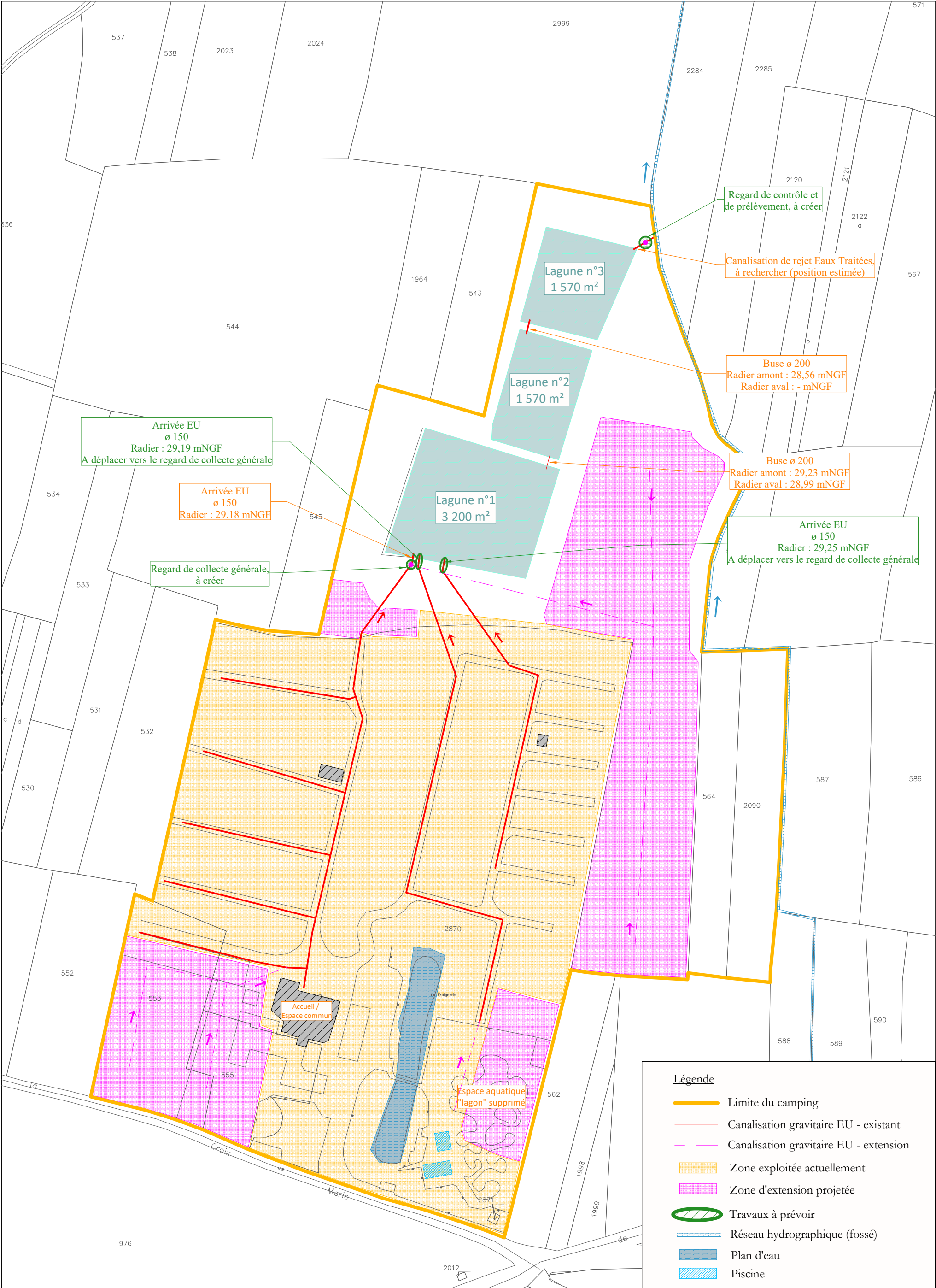
4 ANNEXES

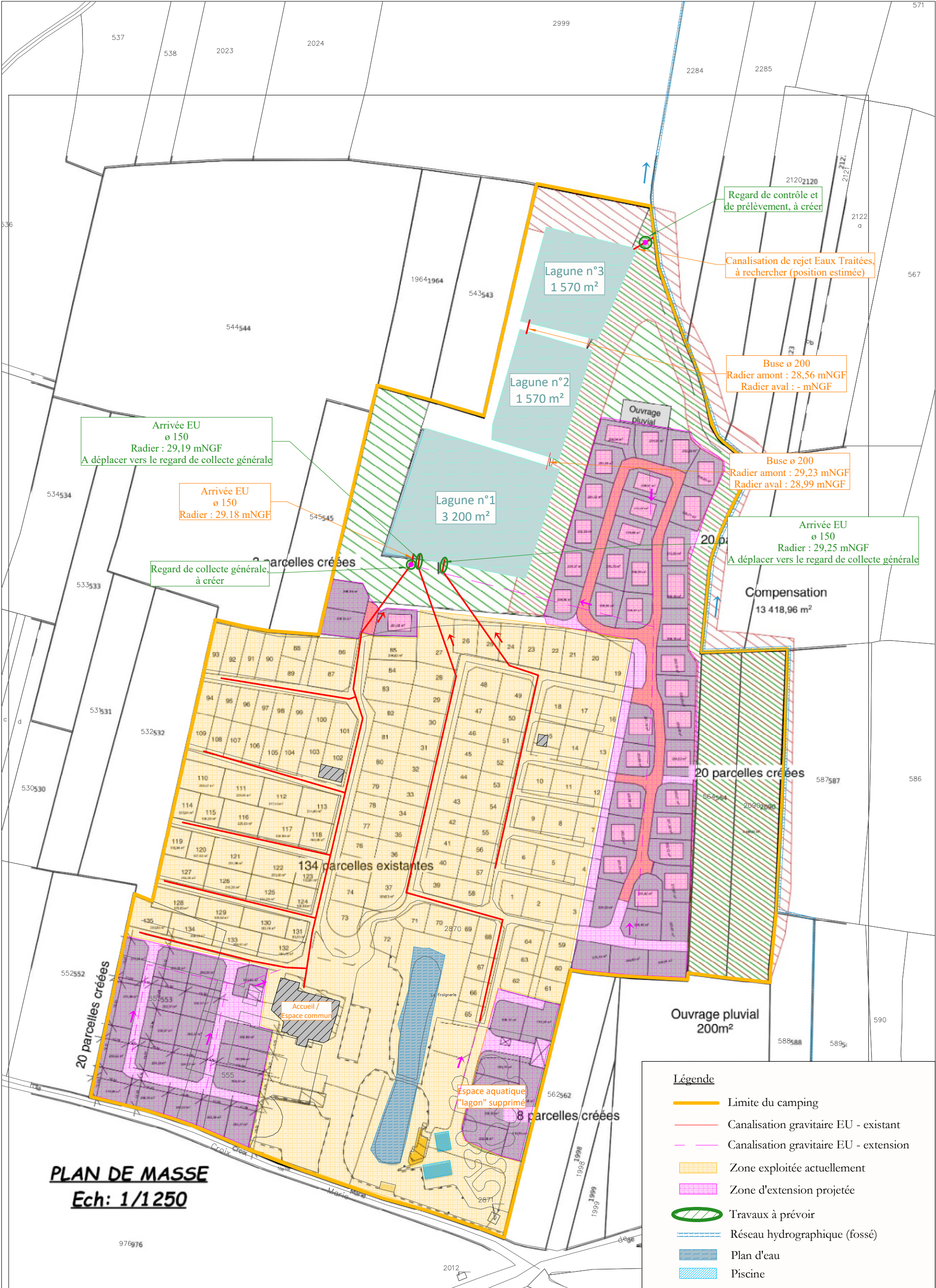
4.1 ANNEXE 1 - SYNOPTIQUE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT [AGGRA CONCEPT]

CAMPING NATURA VILLAGE



4.2 ANNEXE 2 – PLAN DE MASSE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT [AGGRA CONCEPT]





PLAN DE MASSE
Ech: 1/1250

4.3 ANNEXE 3 – RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE L'EXISTANT [SELARL FREDERIC GUILBAUDEAU]

PLAN PROVISOIRE, RELEVÉ DU CAMPING EN COURS

Cadastre : C n°553, 555, 564, 2870 et 2090

Echelle : 1/500

Système RGF 93 (projection CC47)
Nivellement rattaché au N.G.F. par G.P.S.
(Altitude Normale I.G.N. 69)

Le cadastre est appliqué selon ses coordonnées d'origine. Il n'a subi aucune transformation.
Le cadastre ne représente que graphiquement la propriété apparente. Il ne garantit en rien la superficie et les limites de propriété.

SELARL
Frédéric
JILBAUDEAU



GÉOMÈTRE-EXPERT

Centre d'Affaires 5ème Avenue
7, Allée Alain Guérant
LES SABLES D'OIRONNE
B.P. 10145
85104 Les Sables d'Oironne
Cedex
T 02 51 95 16 86
contact@guilbaudeau.fr

Levé et dressé d'après l'état des lieux
sans délimitation contradictoire

